

ÉLEVAGE AMATEUR OU TRADITIONNEL

Cet élevage a toujours tenté l'homme mais, jusqu'à ces dernières années, il s'agissait plutôt de parquer les escargots en plein air et d'aménager la reproduction sans lutter contre le phénomène d'hibernation ou d'estivation. Nous verrons ce problème dans le chapitre suivant.

Ici nous nous contenterons de décrire un élevage comportant une installation intérieure sous serre et un parc extérieur d'élevage.

CHOIX DU TERRAIN

Dans ce type d'élevage, le terrain sur lequel s'effectue l'élevage, par sa nature, son exposition, revêt une importance particulière pour la réussite.

Le sol constitue un volant de sécurité pour l'alimentation de l'escargot. Celui-ci peut, éventuellement, trouver dans le sol les minéraux dont il a besoin pour sa croissance si ceux-ci se trouvent en quantité insuffisante dans sa ration.

Dans la plupart des élevages pratiqués en plein air, le sol est également le support de cultures annuelles qui constituent une partie de l'alimentation des animaux. Sur ce sol, se trouvent également les arbustes et vivaces constituant des abris et l'ombrage du parc.

Il convient de choisir un terrain à réaction neutre ou légèrement

alcaline. Le sol doit être suffisamment meuble pour que, lors de la ponte, les reproducteurs ne rencontrent aucun obstacle mécanique.

Dans certains cas, il peut être nécessaire de faire un apport de chaux pour augmenter le pH et améliorer la structure du sol.

Dans les sols non pourvus naturellement de calcaire, il faut faire des apports réguliers de cet élément ; l'escargot est en effet capable de consommer le calcaire du substrat.

L'exposition générale à rechercher pour le terrain est le sud et on doit éviter l'exposition au nord et celle face au vent dominant.

D'une façon générale, ce parc extérieur est réservé à la croissance et à la finition des escargots.

AMÉNAGEMENT DU PARC EXTÉRIEUR

La surface de ce parc sera déterminée par le nombre d'escargots qui y seront hébergés. Il est conseillé de prévoir une charge maximum de 1 à 2 kg d'escargots par mètre carré suivant que l'on dispose de « surfaces de collage » et que l'on veut ou non maintenir une végétation au sol.

L'aménagement du parc nécessite la mise en place d'une clô-

ture et d'un système de protection contre les prédateurs.

Après plusieurs essais, il apparaît qu'un parc trop vaste nécessitant l'obligation d'y entrer pour distribuer la nourriture, régler les abreuvoirs, est un inconvénient majeur car, dès les premières éclosions, le parc est envahi de petits escargots que l'on risque d'écraser.

L'installation de « pas japonais » à travers le terrain ou encore de parpaings ne résout pas ce problème.

Il faut choisir une forme et des dimensions permettant d'intervenir dans l'élevage sans avoir à y pénétrer de façon habituelle et régulière.

Les parcs auront donc une forme rectangulaire et une largeur maximale de 3 mètres (photo n° 8).

Une unité type acceptable pourrait, par exemple, avoir les dimensions suivantes :

- longueur : 20 m,
 - largeur : 3 m,
- soit un total de 60 m².

Le parc des reproducteurs, au centre du rectangle ainsi constitué, aurait une dimension de 1 m × 3 m = 3 m² et pourrait recevoir 240 à 250 reproducteurs Petits-Gris (80 reproducteurs Petits-Gris au mètre carré) capables de produire théoriquement 240 × 50 = 12 000 escargots nécessitant une surface de 12 000 : 200 = 60 m².

Densité au m² = 200 jeunes jusqu'au stade commercial.

Suivant l'importance que l'on veut donner à l'élevage, on plantera autant de fois cette unité type de 60 m² en les séparant

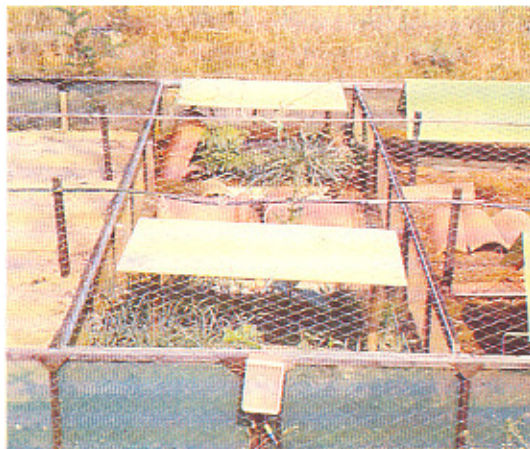


Photo n° 8 : Aménagement d'un parc extérieur.